

ment, c'est tout le droit privé et public du Canada, le droit fédéral aussi bien que le droit provincial.

La patrie, ce n'est pas seulement la partie du pays arrosée par notre beau fleuve et ses riches tributaires, c'est tout le territoire de la Nouvelle France, découvert et foulé par nos découvreurs et nos pionniers, ou du moins, — ce que les traités nous en ont laissé, — et qui s'étend de l'Atlantique au Pacifique. Le droit de la patrie, c'est le droit de la nation que nous sommes appelés à créer, de concert avec les autres races que leur destinée providentielle, comme la nôtre, d'ailleurs, a dirigées sur ce pays, ou les y a fait naître, et qui s'appelle déjà la nation canadienne.

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL



Le conseil supérieur du Canada, dont le siège est à Québec, vient de publier un rapport contenant les opérations de la Société de Saint-Vincent-de-Paul durant l'année 1903.

Le nombre des membres actifs de la Société, au Canada, est de 5,147 ; celui des membres honoraires, 1,265 ; celui des bienfaiteurs, 1,300.

84 confrères sont décédés durant l'année dernière.

Les conférences canadiennes ont visité 2,666 familles, comprenant 11,011 personnes ; 799 enfants pauvres ont été patronnés par elles ; 441 malades visités ; 128 mourants assistés.

Les recettes ont atteint le montant total de \$106,353.43. Les dépenses se sont élevées à \$81,321.09. Le surplus de \$25,032.34 qui existait au premier janvier 1904, a été presque entièrement dépensé dans les familles pauvres visitées au cours de l'hiver dernier.

La Société de Saint-Vincent-de-Paul a fondé un grand nombre d'œuvres au Canada et elle en soutient encore